# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le quinze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué le 8 novembre, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc SCHALLER, maire.

**Etaient présents** M. Romain CAMUSET – M. Damien HURE -, M. Frédéric GUEGUEN, Florence BRAUX-M.David GRAILLOT

Absent (es) excusé (es): M. Jérémy ELLEVIN pouvoir à Marc SCHALLER, Mme BOUDVILLAIN Isabelle, pouvoir à David GRAILLOT, M. Carole BREDECHE

Mme Hélène GICLAT, secrétaire de mairie assistait à la séance.

Secrétaire de séance : M.David GRAILLOT

Monsieur le Maire demande une modification de l'ordre du jour :

- Ajout d'un point pour acceptation du devis concernant les plantations.
- Ajout d'une DM budget chapitre 14

### Ordre du jour :

- 1. Approbation du CR du 04.10
- 2. Décision modificative facture JVS
- 3. Admission en non-valeur
- 4. Devis Plantations
- 5. Affaires diverses

1er point l'ordre du jour : Approbation du compte rendu du 04 octobre 2022

Le compte rendu du 04 octobre est adopté à l'unanimité

#### 2éme point de l'ordre du jour : Décisions modificativeS facture JVS+FPIC

Suite au changement d'offre pour les logiciels administratifs, une décision modificative est obligatoire afin de pouvoir mandater la facture JVS.

D'autre part, au chapitre 14, le prélèvement FPIC étant plus important de 288 euros par rapport à l'année dernière, il est nécessaire de voter une décision modificative également.

- Chapitre 20 (2051): +812
- Chapitre 21 (21534): 812
- Chapitre 14 (739223): +290
- Chapitre 11 (605): -290

Par conséquent il est demandé au conseil municipal, d'accepter ces modifications du budget et d'autoriser Monsieur Le Maire, à signer les décisions modificatives correspondantes Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte, ces modifications au budget et autorise Monsieur Le Maire, à signer les documents correspondants.

## Ce point fait l'objet de la délibération 2022\_15\_11\_01

#### 3éme point de l'ordre du jour : Admission en non-valeur

A la demande du service de gestion comptable de Chablis, Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'admettre en non-valeur des sommes non recouvrées pour un total de 0.88 centimes d'euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'admission en non-valeur des sommes énoncées pour un montant total de 0.88 centimes et autorise le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## Ce point fait l'objet de la délibération 2022 15 11 02

## 4éme point de l'ordre du jour : Devis Plantations

Lors du dernier conseil municipal du 04 octobre, le conseil municipal a décidé de faire de nouvelles plantations au cimetière. Le maire fait part du devis reçu en mairie pour un montant de 4526.45€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis de la société AVENIR PAYSAGE pour un montant de 4526.45 HT.

#### Ce point fait l'objet de la délibération 2022 15 11 03

## 5éme point de l'ordre du jour : Affaires diverses

- Référent incendie: Après discussion, Monsieur David GRAILLOT sera le référent incendie pour la commune de Préhy.
- SDEY: lampadaire Test reçu le 27/10, doit être monté prochainement par DRTP.
- Fibre: ouverture commerciale prévue pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2023
- Toiture Mairie : les travaux débuteront fin novembre/début décembre
- Effaroucheurs: Une réunion est prévue le 6/12 prochain à la mairie de St Cyr les Colons en présence des agriculteurs/viticulteurs des deux communes.
- Réfection chemin et mur du cimetière: des devis vont être demandés.
- Sinistre réserve incendie du lavoir : coût pour la commune 10860€ auquel s'ajoute 344 euros de franchise. Prise en charge de l'assurance communale pour 9584 euros. Les travaux de remise en état vont commencer prochainement.

Le maire Marc SCHALLER Le secrétaire de séance David GRAILLOT

CM du 15.11.22 PREHY

Page 2

22/11/2022